Clandestins : La dérive de l'aide médicale d'Etat

18/12/2010 à 9h36

Député des Bouches-du- Rhône et membre de "La Droite populaire" (UMP), Dominique Tian a fait voter plusieurs mesures visant à contrôler l'aide médicale d'État (AME), qui permet l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière.

"un salarié qui n'a pas de mutuelle complémentaire, mais qui paie ses cotisations sociales, a une moins bonne couverture qu'un étranger en situation irrégulière bénéficiant de l'AME."

Vous avez défendu, à l'Assemblée, plusieurs amendements destinés à encadrer l'AME. Pourquoi ces mesures ?

Ces amendements visent surtout à limiter le coût de l'AME, qui a considérablement augmenté ces dernières années : en 2008, sa dotation était de 413 millions d'euros ; elle atteindra l'an prochain 588 millions, soit une hausse de 42 % en quatre ans, quatre fois plus que celle des dépenses de santé (10 %) sur la même période ! Il faut faire cesser ce dérapage incontrôlé. (….)

A niveau de ressources équivalent, un travailleur régulier, français ou étranger, cotise directement ou indirectement plus de 2 000 euros par an pour bénéficier du même niveau de protection sociale qu'un étranger clandestin pris en charge gratuitement par la Sécurité sociale. C'est une injustice flagrante.

Vous pointez aussi des fraudes à l'AME…

Les caisses primaires d'assurance maladie ont procédé à des contrôles en 2009. Sur un échantillon de 5 % des bénéficiaires

de l’AME, **près de la moitié (49,81 %) avaient fraudé**. Ce sont des chiffres publics, tirés du Rapport annuel de performance (…) Je rappelle que l’Onu a mis en garde la France, depuis plusieurs années, estimant que 20 à 25 % du Subutex délivré dans le système français étaient détournés vers le marché illicite…

Suite sur Valeurs actuelles